



COMMUNISTES : 27 boulevard Saint Martin F-75003 Paris

communistes@sitecommunistes.org

hebdo@sitecommunistes.org

www.sitecommunistes.org

Résumé Eco / Social N° 173 : Semaine du 6 mai 2024



Rassemblement devant la mairie d'Amiens contre l'arrêté municipal "anti-mendicité"

AMIENS (SOMME) : CACHEZ CETTE MISÈRE QUE JE NE SAURAI VOIR !

L'arrêté anti-mendicité en centre-ville d'Amiens a été publié, comme précédemment à la Rochelle, Angoulême, Périgueux, Roubaix, Hénin-Beaumont, Brive la Gaillarde, etc !!!

La maire d'Amiens, Brigitte Fouré (UDI), a officiellement signé l'arrêté anti-mendicité qui est entré en vigueur au 1^{er} mai. De nombreuses rues du centre-ville sont concernées.

Un dispositif décrié par plusieurs associations, près de 150 manifestants s'étaient déjà rassemblés début avril devant l'hôtel de ville.

La mendicité est donc interdite, à partir du 1^{er} mai et jusqu'au 31 août, du mardi au samedi, entre 8 heures et 20 heures, dans de nombreuses rues du centre-ville.

Cela suscite la colère des associations d'aide aux sans-abri comme "Amiens maraudes citoyennes" dont le but est de soutenir, orienter et/ou accompagner les personnes sans domicile fixe ou en grande précarité dans l'agglomération d'Amiens. Distribuer des repas, des produits de premières nécessités (hygiène, couvertures, vêtements, etc). Favoriser des moments d'échanges et le lien social. Organiser des manifestations culturelles, des distributions de places de cinéma ou de concerts, distribuer des meubles pour l'aménagement d'un logement, accompagner à la recherche d'un emploi ou logement avec les organismes adaptés, aider dans la recherche de documents administratifs, etc.

"Pour les gens de la rue, la mendicité n'est pas un choix, la rue c'est le moyen de survivre." déclare un responsable de l'association.

Comme indiqué dans l'arrêté municipal "des amendes pourraient être dressées aux personnes qui ne respectent pas l'arrêté". Mais poursuit le militant associatif Fabrice Catoire, *"ce sont des gens qui ne sont pas solvables, qui ne touchent même pas le RSA."* *"Qu'elle vienne sur le terrain !"*, lance-t-il pour interpeller la maire d'Amiens, Brigitte Fouré.

Pour Martine Bourgeois, présidente de l'association des Maraudes citoyennes amiénoises, il existe déjà assez de lois pour encadrer les comportements des gens qui mendient. *"Je ne vois pas ce que ça va changer"*, commente-t-elle.

"On ne pourra rien leur prendre, puisqu'ils n'ont rien ! Ils vivent avec leur sac sur leur dos, toute leur vie est sur leur dos. On n'a pas le droit de faire ça, ce n'est pas humain !", s'insurge-t-elle.

Dans la foulée, les associations qui œuvrent auprès des plus démunis, ont déposé un recours en référé. Elles seront appelées à l'audience le **13 mai à 14h.**

Comme le déclare notre parti révolutionnaire Communistes, la cause profonde de la pauvreté reste le système capitaliste, dans lequel nous vivons et qui enchérit quelques privilégiés au dépend de la plus grande partie de la population (**le français Bernard Arnault reprend la 1^{ère} place de la personne la plus riche du monde avec environ 220 milliards d'euros**) : à l'opposé, hausse des prix, baisse des salaires, des pensions, allocations bloquées, le nombre de ceux qui ont recours aux Restos du cœur et aux autres associations d'aides alimentaires ne cesse d'augmenter pour manger. Mères célibataires, retraités aux pensions de misère, travailleurs précaires, chômeurs, jeunes, étudiants sans le sou, familles ne pouvant finir le mois, accidentés du travail, la pauvreté est de plus en plus flagrante dans l'ensemble de la France, un des pays les plus riches au monde, des milliers de français sont à la rue quand d'autres s'octroient des dizaines de millions d'euros annuellement.

NEUHAUSER-FOLSCHVILLER (MOSELLE) : EXIGEANTS ET DÉTERMINÉS !

Autour de cinq cents manifestant(e)s, militant(e)s, salarié(e)s des industries agroalimentaires, de l'artisanat alimentaire, de l'agriculture et des forêts, sont venus de toutes les régions de France et de diverses professions de Lorraine pour soutenir la lutte des salariés des sites de Neuhauser en Moselle contre la répression syndicale que subit le syndicat CGT. Ils ont été accueillis par les salarié-es en grève pour concrétiser le refus par l'inspection du travail du licenciement du délégué syndical CGT et exiger sa réintégration, réaffirmer leur revendication d'augmentation de salaire.

La direction du groupe et les forces de l'ordre ont tenté des provocations auxquelles le syndicat de l'entreprise, les délégations syndicales, notre fédération et l'union départementale de Moselle ont refusé de répondre, montrant ainsi leur détermination à défendre leurs exigences salariales et la réintégration de notre délégué syndical.

Cette initiative s'inscrit dans les mobilisations dans nos secteurs professionnels qui se développent dans de nombreuses entreprises, comme à **Fleury Michon en Vendée**. Les initiatives d'action visent à contrecarrer la répression syndicale orchestrée par le patronat partout où les résistances se construisent, contre les coups tordus intentés pour calomnier et impressionner les syndicats qui revendiquent des augmentations de salaire, l'amélioration des conditions de travail, la réduction du temps de travail, la défense du potentiel industriel et des créations d'emplois, le respect du droit syndical.

Partout, dans tous les sites où la CGT se bat aux côtés des salarié-es, nos syndicats sont confrontés aux opérations et machinations répressives et fascisantes du patronat pour lui permettre d'accroître l'exploitation sans frein des travailleuses et travailleurs et de perpétuer leurs profits. Cette journée de mobilisation dans nos professions agricoles et alimentaires s'inscrit dans notre volonté d'impulser les luttes, seule réponse possible face aux remises en cause de nos droits collectifs et individuels par le patronat et le gouvernement.

INDUSTRIES PHARMACEUTIQUES FRANCE RELANCE INNOVATION SANTÉ 2030 : 1,7 MILLIARD D'€ D'ARGENT PUBLIC. PLUS DE 1 600 SUPPRESSIONS DE POSTES !

D'ici à fin 2026, les laboratoires pharmaceutiques s'apprêtent à supprimer plus de 1 600 postes en France. Cette vague de départs s'accompagne également d'un désengagement dans certaines

activités clés comme la distribution ou les médicaments sans ordonnance pour Sanofi, ou les médicaments génériques comme le géant mondial des génériques BIOGARAN.

GSK, qui fabrique pour ce dernier dans son usine de Mayenne la pénicilline, voit cette activité menacée à cause de décisions qui relèvent plus de la stratégie financière qu'industrielle et/ou sanitaire. Cette hécatombe de postes en CDI est d'autant plus alarmante lorsqu'on considère le rapport du LEEM de 2023 (le syndicat des patrons des laboratoires pharmaceutiques), qui souligne que pour **chaque emploi direct dans l'industrie pharmaceutique, trois emplois sont créés dans l'économie**. Ainsi, la suppression prévue de plus de **1 600 postes** se traduirait par la disparition de plus de **6 400 emplois**. Ces suppressions de postes ne sont pas seulement des chiffres sur une feuille de calcul, ils sont souvent vitaux pour lutter contre la désertification et l'équilibre social de nombreuses communes parfois rurales comme Vertolaye (63), Sisteron (04), Amilly (45), et ce sont des femmes et des hommes.

Ces annonces de suppressions de postes ne prennent pas en compte la totalité des plans de départs volontaires non remplacés, comme celui de Sanofi, qui depuis 2022 a déjà supprimé **800 postes** dans le cadre de sa Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels. Avec les **320 suppressions de postes supplémentaires prévues dans sa Recherche et Développement**, le nombre total de suppressions de postes chez Sanofi pourrait dépasser les **1 200 en quelques mois, soit plus de 3 600 emplois indirects menacés** selon les calculs d'emplois induits du LEEM.

Il est indécent de voir des suppressions d'emplois au moment où le gouvernement dans le cadre de France Relance distribue **1,7 milliard d'euros d'argent public** pour alimenter une industrie du médicament qui reste bien privée. Sans compter les **dizaines de milliards d'euros en crédits d'impôts et exonérations sociales** dont cette industrie bénéficie depuis plus d'une décennie, et ce malgré une santé financière du secteur pharmaceutique qui n'est plus à démontrer.

Que ce soit dans l'intérêt de la santé, de l'emploi, des besoins en recherche, de la maîtrise de nos productions, la maîtrise des dépenses en traitement thérapeutique, les questions d'un « *pôle public du médicament* » et du « *médicament bien commun* » doivent s'imposer entre salarié-es des industries de la santé, mais aussi dans le débat public.

PLOMB À NAVAL GROUP LORIENT (MORBIHAN) : INQUIÉTUDE CHEZ TOUS LES SALARIÉS !

Après la découverte de poussières de plomb sur une partie du site (côté Lanester) Naval Group à Lorient, « *il y a de l'inquiétude chez tous les salariés* », commente le secrétaire général de la CGT Arsenal. **Entre 70 et 100 personnes travaillant dans la zone contaminée vont subir une plombémie afin de savoir si elles ont été ou non intoxiquées.** Des chiffres que ne confirme pas la direction de Naval Group qui précise, toutefois, que « *les salariés sont en cours d'identification et seront pris en charge* ». Comme le précise l'Inserm, le plomb est toxique pour l'organisme, même à faible concentration.

LA CGT NAVALE SUIT 77 DOSSIERS SUR L'AMIANTE !

Le syndicat CGT des retraités et préretraités de la Navale a tenu, son assemblée générale, jeudi 25 avril, à Caudan. Le syndicat réunit les militants de la construction, de la réparation navale, des ouvriers portuaires et depuis l'an passé des dockers, voyant ainsi ses effectifs passer de 44 à 71 adhérents en un an. « *Notre principale activité est la gestion de dossiers de préjudice d'anxiété ou de victimes d'amiante. Actuellement, nous avons 77 dossiers en cours. Il y en a encore aujourd'hui qui viennent nous voir pour demander réparation. Nous travaillons avec un cabinet d'avocats parisien* », explique Dominique Guillemot, le secrétaire du syndicat.

RÉTABLIR LA VÉRITÉ... SANS RÉÉCRIRE L'HISTOIRE !

Cessation progressive d'activité.

La droite et l'extrême droite ne décolèrent pas suite à la signature de l'accord CPA !

C'est la preuve que nous avons tapé juste !

Allons gagner de nouvelles avancées pour revivre ce moment de plaisir !

→ **La genèse des cessations progressives d'activité et de la pénibilité !**

- ⑩ En 2007, N.Sarkozy lançait une réforme des régimes spéciaux ;
- ⑩ Le 18 octobre 2007, 75 % des cheminots agissaient par la grève ;
- ⑩ Quelques jours plus tard, une grève reconductible s'engageait ;
- ⑩ Le Gouvernement allait au bout de sa réforme mais était contraint, tout comme la direction SNCF, d'ouvrir des négociations placées sous le contrôle des cheminots ;
- ⑩ Ces négociations aboutissaient sur un projet d'accord qui créait diverses formules de CPA, notamment liées à la pénibilité ;
- ⑩ Dans la foulée, la CGT impulsait une grève des ASCT ;
- ⑩ Le rapport de force créé permettait l'obtention d'un avenant qui créait le CPA ASCT de 24 mois ;
- ⑩ La CGT, la CFDT, la CFTC, l'UNSA, le SNCS et la direction SNCF validaient l'accord et son avenant en y apposant leurs signatures. D'autres considéraient alors que ces dispositions étaient une « *traîtrise* » à l'encontre de la classe ouvrière et des cheminots et ne signaient pas cet accord ;
- Après plusieurs réformes des retraites qui touchaient l'ensemble des salarié-es et donc les cheminots, E. Macron décide d'engager une nouvelle réforme début 2023.
- Dans son Info Luites n°2 du 10 janvier 2023, au début du mouvement, la CGT portait la réouverture de négociations sur l'amélioration des dispositifs de CPA existants, quelle que soit l'issue du conflit. **Elle était la seule !**
- À force de conviction, cette revendication irriguait le corps social cheminot ;
- En septembre 2023, la CGT faisait paraître un projet complet et précis sur de nouveaux dispositifs et une nouvelle rémunération des périodes travaillées et non travaillées ;
- Les actions locales initiées par la CGT portaient alors toutes, dans leurs revendications, l'amélioration des CPA.

À ce stade, la CGT était toujours seule !

- Le rapport de force mis en œuvre par les cheminots, localement et/ou par métiers, contraignait la direction à déclencher un cycle de bilatérales et une table ronde début avril 2024;
- Les autres organisations syndicales qui, pour certaines ne portaient que l'instauration d'un dispositif individuel, reprenaient finalement les axes revendicatifs de la CGT en matière de CPA, ce que nous saluons.

Le 10 avril, les négociations dans le cadre de la table ronde nationale, permettaient notamment, sur la base des revendications de la CGT :

- D'améliorer les dispositifs existants ;
- D'améliorer la rémunération sur les parties travaillées et non travaillées ;
- D'améliorer la prise en charge des cotisations retraites par l'entreprise ;
- D'améliorer le déroulement de carrière ;
- La Commission Exécutive fédérale de la CGT Cheminots a donc décidé à l'unanimité, le 11 avril dernier, de signer cet accord ;
- Les 3 autres organisations syndicales ont également signé cet accord, y compris celles qui, en 2008/2009 jugeaient la mise en œuvre des CPA comme un recul social.

Les faits sont têtus et les éléments vérifiables.

Répéter 100 fois un mensonge n'en fait pas une vérité !

Nous devons maintenant exiger l'ouverture de négociations au sein du patronat ferroviaire afin de faire appliquer ces dispositifs à l'ensemble des cheminots de la branche, comme cela a été notifié par courrier de la Fédération CGT des Cheminots en date du 17 avril 2024.

La CGT salue les cheminotes et les cheminots qui se sont emparés légitimement des revendications portées par la CGT !

Soyons fier-e-s, des avancées obtenues !

Les victoires sont collectives !

JO DE PARIS 2024 : UN PRÉAVIS DE GRÈVE DÉPOSÉ PAR LA CGT DES ÉBOUEURS !

Les éboueurs franciliens réclament notamment une *"prime exceptionnelle de 1 900 euros"* pour les agents sollicités lors des Jeux de Paris 2024.

La CGT FTDNEEA (filiale traitement des déchets, nettoyage eau, égouts, assainissement) a déposé un préavis de grève, couvrant notamment l'intégralité de la période des Jeux olympiques et paralympiques. Dans un communiqué, le syndicat des éboueurs franciliens appelle les agents de la Direction de la propreté et de l'eau (DPE) et des Transports automobiles municipaux (TAM DILT) à faire grève une partie du mois de mai et tout l'été.

Dans le détail, deux périodes sont concernées par ce préavis : les 14, 15, 16, 22, 23 et 24 mai, puis du 1er juillet au 8 septembre.

Les éboueurs franciliens réclament notamment une *"prime exceptionnelle de 1 900 euros"* pour les agents sollicités lors des Jeux de Paris 2024. Ils publient toute une liste de revendications, comme *"une augmentation de l'IFSE (Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) de 400 euros par mois pour tous les personnels"*. On retrouve également des revendications propres à chaque corps de métier : augmenter à 300 euros l'indemnité de conduite mensuelle aux éboueurs conducteurs de petits engins ; *"un gain supplémentaire de point d'indice à chaque échelon"* pour les éboueurs, égoutiers et fossoyeurs, etc.

L'ÉTAT RENFLOUE LES EHPAD PRIVÉS !

L'inflation et le COVID ont mis à mal les finances des EHPAD publics et non lucratifs. L'Etat annonce venir à leur secours : 650 millions annoncés pour augmenter le financement de la section soin de 5% pour le public et le secteur non lucratif, et de 3% pour le secteur commercial, ainsi qu'une reprise en main par l'Etat après expérimentation du volet dépendance jusque-là géré par les départements.

L'Etat n'a rien retenu du scandale ORPEA et renfloue donc aussi les caisses des EHPAD commerciaux de **3%**, c'est un scandale. La Fédération et l'Union Fédérale de la Santé Privée ont été reçues le 25 avril par le collaborateur de la ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités. Nous avons réaffirmé que la Santé n'était pas une marchandise et posé nos exigences en matière de contrôle sur l'utilisation de l'argent public.

Alors que 85% des établissements publics et 75% des établissements associatifs sont en déficit, ces mesures ne suffiront pas pour répondre dans le temps à l'équilibre budgétaire des établissements intégrant les moyens nécessaires pour une prise en charge digne des résident-e-s et garantissant de bonnes conditions de travail pour les personnels.

L'Union Fédérale de la Santé Privée CGT dénonce « *l'arrosage financier* » dont bénéficie le secteur commercial sans aucune contrepartie exigée. Pour la CGT, des dotations budgétaires spécifiques, même sur la partie soins, devraient s'accompagner impérativement :

- D'un contrôle précis de la situation financière de ces groupes,
- D'un engagement de la part de ces grands groupes à ne pas verser un seul centime aux actionnaires,
- D'une exigence de remboursement de la totalité de ces dotations avant toute redistribution de dividendes. Il est antinomique pour la CGT que de l'argent public vienne abonder des bénéfices qui seront ensuite redistribués aux actionnaires ; l'exemple d'ORPEA a démontré que les dotations des soins n'allaient pas là où elles auraient dû aller, c'est-à-dire aux soins des résident-es. Il est trop facile de solliciter le soutien de l'Etat lorsque les établissements sont étiés budgétairement et **d'engranger des bénéfices pour reverser des dividendes aux actionnaires lorsqu'ils sont excédentaires.**

Ce système qui **nationalise les pertes et privatise les profits** doit cesser. L'absence d'exigences politiques fortes envers le secteur marchand toujours si peu contrôlé est anormale. De fait, il n'y a aucune garantie que l'argent public soit utilisé à bon escient. L'Etat, donc le contribuable, paie les actionnaires qui se gavent. La CGT dit STOP. La CGT exige l'arrêt immédiat de toute dotation supplémentaire d'argent public au lucratif.

GUERRE AU CHÔMAGE, PAS AUX CHÔMEURS !

Cahors, Lorient, Toulouse, Aubenas, Guéret, Noisy le Sec, Chateaubriant, Marseille, Saint Denis, Nice, Épinal, Saint-Dié, Saint Étienne, Laon, Valenciennes, Roubaix, Saint Nazaire, Aubervilliers, Brest, Vichy, Nice, Montauban, Joigny, Blin ou encore Bar le Duc...

Partout en France, les comités CGT des travailleurs privés d'emploi et précaires appellent à la mobilisation pour dire non à la suppression de l'ASS et des dispositifs dérogatoires pour les seniors, à la réduction de la durée de l'indemnisation, au durcissement des conditions d'ouverture des droits, à l'allongement du délai de carence, etc. !

Grâce à nos luttes, nous désignons les seuls et vrais coupables du chômage : Le patronat et le gouvernement à sa botte !

INDUSTRIES DE LA VIANDE : NON À UN ESCLAVAGE MODERNE !

La sous-traitance institutionnalisée dans la filière viande a été épinglée !

L'utilisation à outrance des agences de placement dans l'industrie de la viande perpétue un cycle **d'exploitation et de violation des droits des travailleurs du secteur**. Ce système permet aux patrons de la viande « *donneurs d'ordres* » de se dérober à leurs obligations sociales et légales envers les salariés.

Ce travail détaché conduit systématiquement à **contourner la loi et à utiliser des salariés payés en dessous du salaire légal**. Cette forme de « *trafic d'êtres humains* » aboutit à des conditions de travail inhumaines, où les travailleurs sont contraints à travailler sous la menace de perdre leur emploi s'ils tombent malades ou sont incapables de travailler. Cette précarité est accentuée par des conditions de logement insalubres et d'insécurité sociale, renforçant la distanciation sociale et l'isolement extrême des travailleurs.

L'arrêt rendu du 9 avril 2024 par la **Cour d'appel de Riom d'un travailleur sénégalais, installé et travaillant en France depuis 2013**, a mis en lumière cet état de fait. A la suite d'un accident de travail grave survenu dans un abattoir exploité par la société **Covial à Aurillac** alors qu'il était employé par la société **Delmi Goncalves Unipess, une entreprise sous-traitante portugaise** travaillant pour le compte de Covial, ce salarié a été poussé à quitter la ville et même le pays par ce « *négrier du 21^{ème} siècle* ».

Cependant, ce travailleur a courageusement porté plainte pour violation de ses droits fondamentaux auprès du conseil de prud'hommes. **Son courage a porté ses fruits**. Malgré le jugement en appel interjeté par Covial, il a été reconnu comme **victime de prêt illicite de main-d'œuvre et de travail dissimulé**. Il a été jugé que son employeur n'avait pas respecté ses obligations de sécurité et avait omis de le déclarer aux organismes sociaux avant son accident, qualifiant ainsi son emploi de travail dissimulé. Le marchand d'esclaves et le donneur d'ordre patenté ont été condamnés de tous ces griefs. L'union départementale CGT et l'union régionale agroalimentaire et forestière CGT Auvergne ont apporté leur soutien à ce travailleur et ont également obtenu **la condamnation des deux sociétés dans leur lutte contre le prêt illicite de main-d'œuvre, le travail dissimulé et la discrimination**. Ce jugement rappelle que cette gestion patronale, centrée uniquement sur l'accroissement des chiffres d'affaires et des profits, conduit inmanquablement à la « *traite d'êtres humains* » pour intensifier l'exploitation par le travail. La CGT se bat aux côtés des travailleurs précaires pour obtenir leur régularisation, assurer le paiement de leurs salaires et garantir leurs droits. Notre fédération et ses syndicats de la viande **luttent contre ces sociétés négrières et ces donneurs d'ordre et pour que les patrons de la viande cessent cet esclavage moderne**. Les abattoirs, maillon essentiel de l'alimentation carnée, doivent être libérés de l'emprise financière et des intérêts privés en contradiction avec l'élaboration de produits de qualité. Notre fédération agit pour la satisfaction des besoins de la population et l'amélioration des conditions de travail et des garanties sociales des travailleuses et travailleurs de la filière.

CENTRALE DE GARDANNE : UN GOUVERNEMENT QUI NE RESPECTE RIEN !

À la suite du communiqué de presse CGT du 24 avril dernier, nos organisations ont été informées que lors de la réunion du 2 mai 2024, aucune réponse concrète ne serait donnée aux attentes et inquiétudes des travailleurs sur la situation de la centrale de Gardanne.

La politique industrielle et énergétique menée par le gouvernement dans le pays et plus particulièrement dans les Bouches-du-Rhône continue de nous entraîner dans la destruction de ces secteurs avec des conséquences désastreuses sur l'emploi, le service public et la réponse aux besoins des populations.

L'ensemble des syndicats CGT ne restera pas immobile et se servira de tous les moyens possibles, y compris pendant la période des Jeux Olympiques 2024, pour faire aboutir les revendications des travailleurs. Une conférence de presse, tenue par les organisations CGT, aura lieu le **mardi 07 mai à 11 h à la centrale de Gardanne.**

Et, les syndicats CGT, de la Centrale de Gardanne, des Ouvriers Dockers et Travailleurs Portuaires du Golfe de Fos, du Grand Port Maritime de Marseille, de l'Union Départementale CGT des Bouches-du-Rhône, des Fédérations Nationales des Mines et de l'Énergie et des Ports et Docks appellent à un large rassemblement interprofessionnel le :

Mercredi 15 mai 2024 à 12 h devant la Préfecture de Région PACA à Marseille.

AIDEZ NOUS, SOUSCRIPTION NATIONALE

Nous ne disposons d'aucun financement officiel, ni d'aucune autre ressource que celle que nous procurent les dons de nos adhérents, de nos sympathisants, de nos amis.

Nous savons que nous pouvons compter sur vous.

Souscrivez et faites souscrire autour de vous

Chèques libellés à : Parti Révolutionnaire COMMUNISTES envoyer à :

Communistes 27, boulevard Saint Martin 75003 Paris (attention au changement d'adresse)

Vos dons pourront être déclarés aux impôts pour obtenir un dégrèvement